

**CONCOURS « PAPA-VENTURE » DE DOVE MEN+CARE
RÈGLEMENT OFFICIEL**

**LES CONCOURS SONT OUVERTS AUX RÉSIDENTS CANADIENS SEULEMENT ET RÉGIS PAR LES LOIS DU
CANADA**

Les concours « PAPA-Venture » de Dove Men+Care (les « **Concours** ») comprennent le Concours de voyage PAPA-Venture (le « **Concours de voyage PAPA-Venture** ») et Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care (le « **Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care** »).

Le Concours de voyage PAPA-Venture

1. PÉRIODE DU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE :

Le Concours de voyage PAPA-Venture débute le 19 avril 2018 à 23 h 59 HE et prend fin le 18 mai 2018 à 23 h 59 HE (la « **Période du Concours de voyage PAPA-Venture** »).

2. ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE :

Le Concours de voyage PAPA-Venture est ouvert à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription, sauf les employés, représentants ou agents (et les personnes domiciliées avec eux, qu'elles fassent ou non partie de leur famille) d'Unilever Canada Inc. (le « **Commanditaire** »), Shoppers Drug Mart Inc. (l'« **Administrateur du concours** »), leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité et de promotion, et toute autre personne ou entité prenant part à l'administration et/ou l'exécution des Concours (collectivement, les « **Parties du Concours** »).

3. CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE, COMMENT PARTICIPER :

a. Pour participer automatiquement au Concours de voyage PAPA-Venture, les participants doivent acheter deux (2) produits Dove Men+Care participants (une liste des produits participants figure à l'Annexe A) chez Shoppers Drug Mart, sauf les formats d'essai et de voyage, pendant la « Période du Concours de voyage PAPA-Venture » en utilisant leur carte *PC Optimum*. Avec l'achat, les participants admissibles recevront 2 000 points *PC Optimum* et une inscription au Concours de voyage PAPA-Venture (une « **Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture** »). Les retours ne seront pas comptabilisés pour une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture.

b. Pour participer sans achat, soumettez un texte manuscrit original d'au moins 50 mots expliquant pourquoi votre famille aimerait gagner un prix au Concours de voyage PAPA-Venture dans une enveloppe préadressée distincte et postez l'enveloppe suffisamment affranchie, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 18 mai 2018 à PAPA-Venture, Concours de voyage PAPA-Venture, Shoppers Drug Mart, 243 Consumers Road, Toronto, Ontario, M2J 4W8. Maximum d'une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture par enveloppe suffisamment affranchie.

c. Chaque achat admissible et chaque demande postale vous donnent droit à une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture pour courir la chance de gagner un prix au Concours de voyage PAPA-Venture. S'il est découvert qu'une personne a tenté : d'utiliser (ou tente d'utiliser) plusieurs noms, identités et/ou plus d'une (1) carte *PC Optimum* pour participer au Concours de voyage PAPA-Venture, cette personne (à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire) pourrait être disqualifiée du Concours de voyage PAPA-Venture et toutes ses Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture pourraient être annulées. L'utilisation (ou la

tentative d'utilisation) de plusieurs noms, identités, adresses électroniques, cartes *PC Optimum* et/ou de script, macro, robotique ou autre(s) système(s) ou programme(s) automatisé(s) pour s'inscrire ou participer ou perturber autrement le Concours de voyage PAPA-Venture est interdite et passible de disqualification par le Commanditaire. Les Renonciataires (définis ci-dessous) ne sont pas responsables des Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture retardées, perdues, mal acheminées, différées, incomplètes ou incompatibles (qui seront toutes annulées).

d. Toutes les Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture sont assujetties à une vérification à tout moment et pour n'importe quelle raison. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de demander une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable par le Commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne au Concours de voyage PAPA-Venture; (ii) pour vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité d'une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture entrée (ou prétendument entrée) aux fins du Concours de voyage PAPA-Venture et/ou (iii) pour toute autre raison jugée nécessaire par le Commanditaire, à son entière et absolue discrétion, aux fins de l'administration du Concours de voyage PAPA-Venture conformément au Règlement officiel des Concours (le « **Règlement** »). Tout défaut de fournir une telle preuve à la satisfaction du Commanditaire dans les délais impartis peut entraîner la disqualification du participant à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire. Le seul déterminant de l'heure et de la date d'une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture valide aux fins du Concours de voyage PAPA-Venture sera l'horloge officielle du Concours de voyage PAPA-Venture.

4. Concours de voyage PAPA-Venture, EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION :

EN SOUMETTANT UNE INSCRIPTION AU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE, VOUS RECONNAISSEZ QUE L'INSCRIPTION AU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE (ET CHAQUE COMPOSANTE INDIVIDUELLE) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT. LES RENONCIATAIRES (DÉFINIS CI-DESSOUS) NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE L'UTILISATION DE VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE PAR LES PARTIES DU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE ET LES RENONCIATAIRES (DÉFINIS CI-DESSOUS) DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE TOUTE RESPONSABILITÉ S'IL EST DÉCOUVERT PAR LA SUITE QUE VOUS N'AVEZ PAS RESPECTÉ OU NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ AU PRÉSENT RÈGLEMENT.

5. Concours de voyage PAPA-Venture, PRIX ET VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES :

Il y a trente et un (31) prix à gagner dans le cadre du Concours de voyage PAPA-Venture (les « **Prix du Concours de voyage PAPA-Venture** »), lesquels sont respectivement les suivants :

- a) Un (1) grand prix (le « **Grand prix** »). Le Grand prix consiste en un voyage PAPA-Venture pour une famille de quatre à un endroit au Canada (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion, en consultation avec le gagnant confirmé du Grand prix), d'une valeur au détail approximative de 10 000 \$.
- b) Trente (30) prix secondaires (les « **Prix secondaires** »). Chaque Prix secondaire consiste en une carte d'entrée Découverte de Parcs Canada (un abonnement d'un (1) an pour une famille de sept (7) à Parcs Canada), d'une valeur au détail approximative de 136,40 \$.

Le Grand prix peut comprendre le transport, l'hébergement, les repas et d'autres éléments, selon le voyage sélectionné au Canada par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion, en consultation avec le gagnant confirmé du Grand prix. Dans tous les cas, la valeur totale du Grand prix ne dépassera pas 10 000 \$ CA et les conditions suivantes s'appliquent au Grand prix : (i) le Grand prix doit être accepté tel qu'il est accordé et ne peut être transféré ni cédé ni convertible en espèces (sauf à l'initiative du Commanditaire, à son entière et absolue discrétion); (ii) aucune substitution n'est offerte, sauf à l'initiative du Commanditaire; (iii) le voyage relié au Grand prix doit être effectué aux dates spécifiées par le Commanditaire (sinon le Grand prix pourrait être annulé dans son intégralité, à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire, et s'il est annulé, il ne sera pas remplacé); (iv) le gagnant confirmé et ses invités doivent : (a) suivre le même itinéraire; et (b) avoir tous les documents de voyage nécessaires; (v) les coûts des éléments non spécifiquement mentionnés comme faisant partie du Grand prix sont la seule et entière responsabilité du gagnant confirmé et ses invités (NOTE : le gagnant confirmé peut être tenu de présenter une carte de crédit majeure valide émise à son nom au moment de l'enregistrement à l'hôtel pour couvrir les frais accessoires); (vi) si le gagnant confirmé et ses invités n'utilisent pas un élément du Grand prix, cet élément inutilisé pourrait être annulé dans son intégralité, à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire, et aucune substitution ne sera accordée; (vii) le Commanditaire se réserve le droit en tout temps : (a) d'imposer des restrictions raisonnables sur la disponibilité ou l'utilisation du Grand prix ou de tout élément de celui-ci; et (b) de remplacer le Grand prix ou tout élément de celui-ci, pour quelque raison que ce soit, par un prix ou élément de prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à l'entière discrétion du Commanditaire, un prix en argent; (viii) tous les préparatifs de voyage reliés au Grand prix doivent être effectués par le Commanditaire ou ses représentants désignés; (ix) en acceptant le Grand prix, le gagnant confirmé convient de renoncer à exercer des recours contre les Renonciataires si le Grand prix ou un élément de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, en totalité ou en partie; (x) les Renonciataires ne remplaceront pas les billets perdus ou volés; (xi) chacun des invités du gagnant confirmé doit : (a) être un résident canadien; et (b) signer(et, dans le cas d'un mineur, demander à son parent ou tuteur légal de signer) et retourner le formulaire de déclaration et décharge du Commanditaire (avant la date indiquée sur le formulaire) indiquant qu'il renonce à exercer des recours contre les Renonciataires relativement à sa participation au Grand prix (y compris, sans s'y limiter, toutes les questions reliées au voyage); (xii) la différence entre la valeur réelle du Grand prix et sa valeur au détail approximative indiquée ne sera pas accordée; (xiii) toutes les caractéristiques et fonctions du Grand prix (et de chaque élément du Grand prix) sont à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire; (xiv) les préparatifs de voyage et d'hébergement (s'il y a lieu) sont sous réserve de leur disponibilité et du nombre de places requises et sont à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire; (xv) une fois les réservations faites, les préparatifs de voyage ne peuvent être modifiés; (xvi) certaines dates d'interdiction et d'autres restrictions peuvent s'appliquer; (xvii) les Renonciataires ne peuvent aucunement être tenus responsables de tout élément du Grand prix qui est retardé, annulé, reporté ou remis pour quelque raison que ce soit; et (xviii) les Renonciataires ne sont pas responsables si le gagnant confirmé et/ou ses invités ne peuvent voyager pour quelque raison que ce soit, et dans ce cas, le Grand prix sera annulé et ne sera pas remplacé.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Prix du Concours de voyage PAPA-Venture doivent être acceptés tels qu'ils sont accordés et ne peuvent être transférés, ni cédés, ni convertis en espèces (sauf à l'initiative du Commanditaire, à son entière et absolue discrétion). Les caractéristiques et les particularités de chaque élément de Prix du Concours de voyage PAPA-Venture, sauf indication contraire aux présentes, sont à l'entière discrétion du Commanditaire. Aucune substitution n'est offerte, sauf à l'initiative du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de remplacer un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture ou un élément de celui-ci par un ou plusieurs prix de valeur

égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire, un prix en argent. Le Prix du Concours de voyage PAPA-Venture sera attribué uniquement à la personne qui est réputée être le « titulaire de compte autorisé » (voir ci-dessous) du compte de courriel associé à l'Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture sélectionnée. **Limite d'un (1) Prix du Concours de voyage PAPA-Venture par personne.** Tous les coûts et les frais non stipulés dans la description du Prix du Concours de voyage PAPA-Venture incombent entièrement à chaque gagnant confirmé.

6. Concours de voyage PAPA-Venture, SÉLECTION DES GAGNANTS :

À 10 h (HE) le 15 juin 2018 (la « **Date du tirage du Concours de voyage PAPA-Venture** ») à Toronto (Ontario), un (1) participant sera sélectionné au hasard à partir de toutes les Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture admissibles reçues pour être le gagnant potentiel du Grand prix, et les trente (30) participants suivants sélectionnés seront réputés chacun être un gagnant potentiel d'un Prix secondaire. Si le gagnant potentiel d'un Prix au Concours de voyage PAPA-Venture est disqualifié pour non-conformité au présent Règlement, tel que déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner un autre participant admissible dans le cadre d'un tirage au sort effectué à partir des autres Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture admissibles reçues conformément au présent Règlement (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion).

Les chances de gagner dépendent du nombre d'Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture admissibles reçues pendant la Période du Concours de voyage PAPA-Venture.

Le Commanditaire ou son représentant désigné tentera à au moins deux (2) reprises de contacter chaque gagnant potentiel sélectionné d'un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage du Concours de voyage PAPA-Venture. Si un participant sélectionné ne peut être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage, ou si un avis de non-livraison est retourné, il sera disqualifié (et il devra renoncer à tous ses droits à l'égard d'un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture) et le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible à partir des autres Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture admissibles applicables (et dans ce cas, les dispositions précédentes s'appliquent au nouveau participant sélectionné).

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX DU CONCOURS DE VOYAGE PAPA-VENTURE (un « **Gagnant confirmé d'un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture** »), chaque gagnant potentiel d'un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture devra : (a) répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique d'une durée limitée, et (b) signer et retourner dans les cinq (5) jours ouvrables de la notification le formulaire de déclaration et décharge du Commanditaire (la « **Décharge** »), qui (entre autres) : (i) confirme la conformité au présent Règlement; (ii) confirme l'acceptation du Prix du Concours de voyage PAPA-Venture applicable tel qu'il est accordé; (iii) dégage les Parties du Concours et chacun de leurs administrateurs, directeurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute responsabilité relativement au Concours de voyage PAPA-Venture, à sa participation et/ou à l'attribution et à l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix du Concours de voyage PAPA-Venture applicable ou de tout élément de celui-ci; et (iv) consent à la publication, la reproduction et/ou l'utilisation de ses nom, adresse, voix, déclarations sur le Concours de voyage PAPA-Venture et/ou photographie ou toute autre ressemblance sans autre préavis ni compensation, dans toute publicité ou annonce effectué par ou au nom du Commanditaire de quelque manière que ce soit ou dans quelque média que ce soit, y compris par imprimé, diffusion ou Internet. Dans le cas du Grand prix, chaque membre de la famille participant au voyage PAPA-Venture (ou son parent ou tuteur légal dans le cas d'un mineur) doit également signer et retourner une Décharge. Si un gagnant potentiel du Prix du Concours de

voyage PAPA-Venture : (a) ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique ; (b) omet de retourner les documents dûment signés du Concours de voyage PAPA-Venture dans les délais impartis; et/ou (c) n'accepte pas (ou ne veut pas accepter) son Prix du Concours de voyage PAPA-Venture tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié (et devra renoncer à tous ses droits à un Prix du Concours de voyage PAPA-Venture) et le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible à partir des autres Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture admissibles applicables (et dans ce cas, les dispositions précédentes s'appliquent au nouveau participant sélectionné).

7. Concours de voyage PAPA-Venture, CONDITIONS GÉNÉRALES :

QUICONQUE ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT EST PASSIBLE DE DISQUALIFICATION À L'ENTIÈRE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE EN TOUT TEMPS.

En prenant part au Concours de voyage PAPA-Venture, chaque participant : (i) accepte d'être lié par les modalités et conditions du présent Règlement; et (ii) dégage les Renonciataires de toute responsabilité à l'égard du Concours de voyage PAPA-Venture et de sa participation. Toutes les Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture deviennent la propriété du Commanditaire.

Les Renonciataires ne peuvent être tenus responsables : (i) de toute défaillance du site Web pendant le Concours de voyage PAPA-Venture; (ii) de toute défektivité technique ou tout problème en lien avec les lignes ou réseaux téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel informatique ou les logiciels; (iii) de l'échec de la réception de toute Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion sur Internet, un site Web ou un réseau mobile; (iv) de toute blessure ou de tout dommage occasionné à l'ordinateur ou à tout autre appareil appartenant à un participant ou à toute autre personne et qui résulterait de la participation ou du téléchargement de matériel relié au Concours de voyage PAPA-Venture; et/ou (v) de toute combinaison des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans l'éventualité d'un différend quant à l'identité de la personne qui a soumis une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture, l'Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture sera réputée soumise par le titulaire de compte autorisé du compte *PC Optimum* au moment de l'Inscription. Le « titulaire de compte autorisé » est la personne à laquelle le compte *PC Optimum* a été assigné. Un participant peut être tenu de fournir une preuve (sous une forme acceptable par le Commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) à l'effet qu'il est le titulaire de compte autorisé du compte *PC Optimum* associé à l'Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture sélectionnée.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), de retirer, modifier ou suspendre le Concours de voyage PAPA-Venture (ou modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, dans le cas d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté du Commanditaire qui nuit à la bonne conduite du Concours de voyage PAPA-Venture conformément au présent Règlement. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de compromettre le déroulement légitime du Concours de voyage PAPA-Venture de quelque façon que ce soit (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion) constitue une violation des lois criminelles et civiles, et advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer des recours en dommages-intérêts dans la pleine mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de

la Régie, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours de voyage PAPA-Venture, ou de modifier le présent Règlement, sans préavis ni obligation, advenant un accident, une erreur d'impression, une erreur administrative, ou tout autre type d'erreur, ou pour tout autre motif.

Le Concours de voyage PAPA-Venture est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire relativement à tous les aspects du Concours de voyage PAPA-Venture sont finales, exécutoires et sans appel, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité et la disqualification des participants ou des Inscriptions au Concours de voyage PAPA-Venture.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie, de modifier les dates et/ou les échéanciers stipulés dans le présent Règlement, dans la mesure jugée nécessaire, pour vérifier la conformité d'un participant ou d'une Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture en vertu du présent Règlement, ou en raison de problèmes de nature technique ou autre, ou à la lumière de circonstances qui, de l'avis du Commanditaire, à son entière et absolue discrétion, compromettent la saine administration du Concours de voyage PAPA-Venture conformément au présent Règlement, ou pour toute autre raison.

En prenant part au Concours de voyage PAPA-Venture, chaque participant convient expressément que le Commanditaire, l'Administrateur du concours, leurs agents et/ou représentants, peuvent conserver, partager et utiliser les renseignements personnels soumis avec son Inscription au Concours de voyage PAPA-Venture aux seules fins de l'administration du Concours de voyage PAPA-Venture et conformément à la Politique de confidentialité de l'Administrateur du concours (disponible à l'adresse : <http://corporate.shoppersdrugmart.ca/en-ca/privacy-policy.aspx>) et à la Politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse : http://www.unileverprivacypolicy.com/en_ca/policy.aspx), à moins que le participant n'en convienne autrement.

Pour les résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

En cas de différend ou de manque de cohérence entre les modalités et conditions du Règlement anglais et les divulgations ou autres déclarations contenues dans le matériel relié au Concours, y compris, sans s'y limiter, toute publicité sur un site Web et/ou dans un point de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, et la version française du présent Règlement, les modalités et conditions du Règlement anglais ont préséance.

8. Concours de voyage PAPA-Venture, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute propriété intellectuelle utilisée par le Commanditaire relativement à la promotion et/ou à l'administration du Concours de voyage PAPA-Venture, y compris, sans s'y limiter, toute marque de commerce, page Web, illustration et représentation, ainsi que tout nom commercial, logo, design, matériel promotionnel, code source, dessin et slogan, est détenue (ou utilisée sous licence, le cas échéant) par le Commanditaire et/ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit de son détenteur est strictement interdite.

DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400545688	VAPOR À SEC DMC PROTECTION SENSIBLE 107 G (079400545688)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400545695	VAPOR À SEC DMC FRAÎCHEUR COOL 107 G (079400545695)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400403667	DMC INVISIBLE LE PROPRE DU CONFORT 14G (079400403667)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400631091	DÉSOD DOVE MEN ÉLÉMENTS MINÉR SAUGE 85 G (079400631091)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400631107	DÉSOD DOVE MEN ÉLÉMENTS MINÉR SANTAL 85G (079400631107)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400630988	ANTIS DOVE MEN ÉLÉMENTS MINÉR SAUGE 76 G (079400630988)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400631084	ANTIS DOVE MEN ÉLÉMENTS MINÉR SANTAL 76 G (079400631084)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400605054	ANTIS DOVE MEN INVISIBLE 76 G (079400605054)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400636416	VAPOR À SEC DMC ÉLÉMENTS MINÉR SAUGE 107 G (079400636416)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400636423	VAPOR À SEC DMC ÉLÉMENTS MINÉR SANTAL 107 G (079400636423)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400599551	VAPOR À SEC DMC INVISIBLE 107 G (079400599551)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400123329	ANTIS DMC PROTECTION CLINIQUE 48 G (079400123329)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400270887	ANTIS DMC FRAÎCHEUR ARGENT 76 G (079400270887)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400446046	ANTIS DMC PROTECTION SENSIBLE 76 G (079400446046)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400270894	DÉSOD DMC FRAÎCHEUR ARGENT 85 G (079400270894)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400446190	VAPOR À SEC DMC LE PROPRE DU CONFORT 107 G (079400446190)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400447128	VAPOR À SEC DMC FRAÎCHEUR ULTRA 107 G (079400447128)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400122681	DÉSOD DMC FRAÎCHEUR ULTRA 85 G (079400122681)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400122643	ANTIS DMC FRAÎCHEUR ULTRA 76 G (079400122643)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400122636	ANTIS DMC LE PROPRE DU CONFORT 76 G (079400122636)
DÉSODORISANTS/ANTISUDORIFIQUES	079400122674	DÉSOD DMC LE PROPRE DU CONFORT 85 G (079400122674)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400692481	SHAMPOOING DMC CHARBON 355 ML (079400692481)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400666833	SHAMPOOING DMC ÉVEIL REVIGORANT 355 ML (079400666833)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400677297	SHAMPOOING 2EN1 DMC MINÉRAUX SAUGE 355 ML (079400677297)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400553799	SHAMPOOING DMC SOIN COMPLET 355 ML (079400553799)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400272867	SHAMPOOING 2EN1 DMC CUIR CHEV SENS 355 ML (079400272867)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400349859	SHAMPOOING DMC AQUA CHOC 355 ML (079400349859)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400141606	SHAMPOOING DMC ÉPAIS ET FORTS 355 ML (079400141606)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400141491	SHAMPOOING DMC ANTIPELLICULAIRE 355ML (079400141491)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400551887	SHAMPOOING DMC SOIN COMPLET 750 ML (079400551887)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400554178	SHAMPOOING 2EN1 DMC ÉPAIS ET FORTS 750ML (079400554178)
SHAMPOOING/REVITALISANT	079400141484	SHAMPOOING DMC PROPRETÉ INTENSE 355ML (079400141484)
SAVONS	011111657632	GEL DOVE MEN CARE MINÉRAUX SAUGE 400ML (011111657632)
SAVONS	011111653245	GEL DOVE MEN CARE CHARBON ARGILE 400ML (011111653245)
SAVONS	011111217867	PAIN DMC PROPRETÉ INTENSE 8 PAINS (011111217867)
SAVONS	011111084704	ACCESSOIRE DOUCHE DOVE MEN+CARE 1 UNITÉ (011111084704)
SAVONS	011111543706	PAIN DMC SÉBO-RÉGULATEUR 4 X 90 G (011111543706)
SAVONS	011111217850	PAIN DMC FRAÎCHEUR ULTRA 8 PAINS (011111217850)
SAVONS	011111542839	GEL DOVE MEN CARE SÉBO-RÉGULATEUR 400ML (011111542839)

SAVONS	011111439962	GEL DOVE MEN CARE PROTECTION SENSIBLE 400 ML (011111439962)
SAVONS	011111408388	PAIN DMC LE PROPRE DU CONFORT 4 PAINS (011111408388)
SAVONS	011111265578	GEL DOVE MEN CARE AQUA CHOC 400ML (011111265578)
SAVONS	011111210752	GEL DOVE MEN CARE RÉVEIL FRAÎCHEUR 400ML (011111210752)
SAVONS	011111221406	PAIN DMC PROPRETÉ INTENSE 2 X 113G (011111221406)
SAVONS	011111180222	GEL DOVE MEN CARE PROPRE DU CONFORT 88ML (011111180222)
SAVONS	011111066571	PAIN DMC PROPRETÉ INTENSE 4 X 90 G (011111066571)
SAVONS	011111439979	GEL DOVE MEN CARE HYDRA-ÉQUILIBRE 400ML (011111439979)
SAVONS	011111016552	GEL DOVE MEN CARE PROPRETÉ INTENSE 400ML (011111016552)
SAVONS	011111066564	PAIN DMC FRAÎCHEUR ULTRA 4 X 90 G (011111066564)
SAVONS	011111016538	GEL DOVE MEN CARE FRAÎCHEUR ULTRA 400 ML (011111016538)
SAVONS	011111221000	PAIN DMC FRAÎCHEUR ULTRA 2 X 113 G (011111221000)
SAVONS	011111016545	GEL DOVE MEN CARE PROPRE DU CONFORT 400ML (011111016545)
PRODUITS COIFFANTS	079400550347	PÂTE MODELANTE DOVE MEN 49 G (079400550347)
PRODUITS COIFFANTS	079400263766	GEL CONTRÔLE DOVE MEN 207 ML (079400263766)
PRODUITS COIFFANTS	079400263919	PÂTE COIFFANTE DOVE MEN 49 G (079400263919)

Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care

1. PÉRIODE DU CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE :

Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care débute le 18 juin 2018 à 23 h 59 HE et prend fin le 4 septembre 2018 à 23 h 59 HE (la « **Période du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care** »).

2. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, ADMISSIBILITÉ :

Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care est ouvert à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription, sauf les employés, représentants ou agents (et les personnes domiciliées avec eux, qu'elles fassent ou non partie de leur famille) d'Unilever Canada Inc. (le « **Commanditaire** »), Shoppers Drug Mart Inc. (l'« **Administrateur du concours** »), leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité et de promotion, et toute autre personne ou entité prenant part à l'administration et/ou l'exécution des Concours (collectivement, les « **Parties du Concours** »).

3. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, COMMENT PARTICIPER :

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE. Si vous n'avez pas de compte personnel Instagram (un « **Compte** »), visitez www.instagram.com et inscrivez-vous en suivant les directives d'inscription pour obtenir un Compte gratuit. De plus, chaque participant doit devenir un « abonné » (chacun, un « **Abonné** ») du compte Instagram @dovemencare pour être avisé qu'il est le gagnant potentiel d'un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care (s'il y a lieu) conformément à la procédure décrite ci-dessous (remarque : vous pouvez vous désabonner en tout temps après la clôture du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care sans compromettre vos chances de gagner dans le cadre du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care).

Pour participer au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, à partir d'un Compte, un participant doit publier pendant la Période du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care un affichage qui contient sa photo unique et originale (laquelle doit respecter les exigences relatives à la photo ci-dessous) qui montre le participant et sa famille vivant une aventure (une « **Photo** »), les mots-clés #papaventure et #inscriptionauconcours et une mention de @dovemencare (collectivement, une « **Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care** »). Pour être admissible, une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care doit être soumise et reçue conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Toutes les Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care doivent être conformes aux Conditions d'utilisation d'Instagram et aux Règles de la communauté Instagram disponibles sur www.instagram.com. En soumettant une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, vous acceptez d'être lié juridiquement par le présent Règlement. Si vous choisissez d'utiliser Instagram au moyen de votre appareil mobile sans fil (ce service est offert uniquement par les fournisseurs de services sans fil participants et il n'est pas nécessaire pour participer au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care), des frais standard de messagerie texte et/ou de transfert de données peuvent s'appliquer à chaque message envoyé ou reçu à partir de votre combiné conformément aux modalités et conditions de votre contrat de services avec votre fournisseur de services sans fil. D'autres frais peuvent s'appliquer (notamment des frais standard d'utilisation du réseau et du fournisseur) et peuvent apparaître sur votre facture de téléphone mobile ou être déduits du solde prépayé de votre compte. Les plans tarifaires des fournisseurs de services sans fil peuvent varier, et vous devriez communiquer avec votre fournisseur de services sans fil pour en savoir plus sur les tarifs de messagerie

texte et les frais liés à votre participation au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Votre participation au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care au moyen de votre appareil mobile signifie que vous reconnaissez que vous pouvez recevoir d'autres messages sur votre appareil mobile relativement au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, notamment pour vous aviser que vous êtes le gagnant potentiel d'un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care (s'il y a lieu), qui peut être assujéti à des frais en vertu du plan tarifaire de votre fournisseur. Vérifiez les fonctions de votre appareil sans fil pour des instructions spécifiques. Le seul déterminant de la date et de l'heure aux fins du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care sera l'horloge officielle du Commanditaire.

EXIGENCES RELATIVES À LA PHOTO : En prenant part au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, chaque participant garantit et déclare que sa Photo :

- i. est originale, qu'il en est l'auteur et qu'il possède tous les droits nécessaires sur la Photo pour participer au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care;
- ii. n'enfreint aucune loi, aucune législation, aucune ordonnance ni aucun règlement;
- iii. ne contient aucune référence à des tiers identifiables, ni aucune image de telles personnes, à moins qu'un consentement n'ait été obtenu de telles personnes et de leur parent ou tuteur légal si elles n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence (remarque : si vous ne pouvez obtenir le consentement d'une personne apparaissant sur votre Photo, cette personne devra être effacée complètement de votre Photo);
- iv. n'engendrera aucune revendication relative à une transgression, une atteinte à la vie privée ou une publicité, ni n'empiétera sur tous droits et/ou intérêts de tout tiers, ni n'engendrera aucune demande de remboursement de quelque nature que ce soit;
- v. n'est ni diffamatoire, ni calomnieux, ni pornographique ni obscène, et ne contient, ne décrit, n'inclut, ne concerne ou n'implique aucun des éléments suivants, sans réserve aucune : de la nudité; la consommation d'alcool ou de drogue, ou le tabagisme; des actes sexuels explicites, graphiques ou excessifs; des expressions ou des symboles grossiers, vulgaires ou offensants; une interprétation de nature à discréditer une race ou un groupe ethnique, sexuel, religieux ou d'autres groupes (y compris, sans s'y limiter, les compétiteurs du Commanditaire); un contenu qui soutient, admet ou commente toute activité ou conduite de nature illégale, inappropriée ou risquée; des renseignements personnels sur des personnes, incluant, mais sans s'y limiter, les noms, numéros de téléphone et adresses (civiques ou électroniques); des messages publicitaires, des comparaisons ou des sollicitations à l'égard de produits ou services autres que ceux du Commanditaire; des produits ou des marques de commerce, des marques ou des logos identifiables appartenant à des tiers, autres que ceux du Commanditaire (p. ex., les vêtements portés et/ou les produits apparaissant sur votre Photo ne doivent pas contenir de logos, marques de commerce ou d'autres matériels visibles appartenant à des tiers, à moins que le consentement approprié n'ait été obtenu --- remarque : tous les produits identifiables appartenant à des tiers, les marques de commerce, les marques ou les logos pour lesquels un consentement n'a pas été obtenu par le participant doivent être flous de façon à ne pas être reconnaissables); une conduite ou d'autres activités enfreignant le présent Règlement; et/ou tout contenu qui est ou qui pourrait être considéré comme étant inapproprié, inconvenant ou insultant, tel qu'il est déterminé par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion.

En prenant part au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care et en soumettant une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, chaque participant : (i) accorde au Commanditaire, à perpétuité, une licence mondiale non exclusive de publier, de présenter, de reproduire, de modifier, d'éditer ou d'utiliser autrement sa Photo, en tout ou en partie, à des fins d'administration, de publicité ou de promotion du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care ou pour toute autre raison, dans tout type de média; (ii) renonce à tous ses droits moraux sur sa Photo en faveur des Parties du Concours; et (iii) accepte de dégager et de tenir indemnes les Renoncitaires contre l'ensemble des réclamations fondées sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la contrefaçon de droit d'auteur, la contrefaçon de marque de commerce ou toute autre cause d'action concernant sa Photo, y compris, sans s'y limiter, toute cause d'action reliée à la propriété intellectuelle.

Limite de dix (10) Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care par participant et par Compte. Toutes les Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care et tous les participants sont assujettis à une vérification à tout moment et pour n'importe quelle raison. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de demander une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable par le Commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care; (ii) pour vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité d'une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care ou de toute autre information inscrite (ou prétendument inscrite) aux fins du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care; et/ou (iii) pour toute autre raison jugée nécessaire par le Commanditaire, à son entière et absolue discrétion, aux fins de l'administration du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care conformément au présent Règlement. Tout défaut de fournir une telle preuve à la satisfaction du Commanditaire dans les délais impartis par le Commanditaire peut entraîner la disqualification du participant à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire. Le seul déterminant de la date et de l'heure aux fins d'une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care sera l'horloge officielle du serveur du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care.

Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care n'est en aucun cas parrainé, endossé ou administré par, ni associé à Instagram. Chaque participant dégage entièrement Instagram de toute responsabilité à l'égard du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care doivent être adressés au Commanditaire et non à Instagram.

4. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, EXIGENCES RELATIVES À L'INSCRIPTION :

EN SOUMETTANT UNE INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, VOUS RECONNAISSEZ QUE L'INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE (ET CHAQUE COMPOSANTE INDIVIDUELLE) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT. LES RENONCIATAIRES NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE L'UTILISATION DE VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE PAR LES PARTIES DU CONCOURS ET LES RENONCIATAIRES (DÉFINIS CI-DESSOUS) DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE TOUTE RESPONSABILITÉ S'IL EST DÉCOUVERT PAR LA SUITE QUE VOUS N'AVEZ PAS RESPECTÉ OU NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ AU PRÉSENT RÈGLEMENT.

5. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, PRIX ET VALEURS AU DÉTAIL APPROXIMATIVES :

Il y a cinq (5) prix à gagner (les « **Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care** »). Chaque Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care consiste en une sélection de produits Dove Men+Care (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion) d'une valeur au détail approximative de 100 \$. Les Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care doivent être acceptés tels qu'ils sont accordés et ne peuvent être transférés, cédés ni convertibles en espèces (sauf à l'initiative du Commanditaire, à son entière et absolue discrétion). Aucune substitution n'est offerte, sauf à l'initiative du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de remplacer le Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, ou tout élément de celui-ci, par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à l'entière et absolue discrétion du Commanditaire, un prix en argent. Les caractéristiques et particularités de chaque Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care (et de chaque élément du Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care), à moins d'indication contraire ci-dessus, seront déterminées par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion. **Limite d'un (1) Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care Dove par personne.** Tous les coûts et les frais non stipulés dans la description du Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care incombent entièrement à chaque gagnant confirmé.

6. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, SÉLECTION DES GAGNANTS :

Le 17 septembre 2018 (la « **Date du tirage du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care** ») à Mississauga (Ontario) à 10 h HE, cinq (5) participants au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care seront sélectionnés comme gagnants potentiels du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care dans le cadre d'un tirage au sort à partir de toutes les Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care admissibles reçues conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Les chances de gagner dépendent du nombre d'Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care admissibles soumises et reçues conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care.

Le Commanditaire ou son représentant désigné tentera à au moins deux (2) reprises de contacter chaque gagnant potentiel sélectionné d'un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Si un participant sélectionné ne peut être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables de la Date du tirage, ou si un avis de non-livraison est retourné, il sera disqualifié (et il devra renoncer à tous ses droits à l'égard d'un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care) et le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible à partir des autres Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care admissibles applicables (et dans ce cas, les dispositions précédentes s'appliquent au nouveau participant sélectionné).

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX DU CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, chaque gagnant potentiel d'un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care devra : (a) répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique d'une durée limitée, et (b) signer et retourner dans les cinq (5) jours ouvrables de la notification un formulaire de déclaration et décharge, qui (entre autres) : (i) confirme la conformité au présent Règlement; (ii) confirme l'acceptation du Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care applicable tel qu'il est accordé; (iii) dégage les Renonciataires de toute responsabilité relativement au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, à sa participation et/ou à l'attribution et à l'utilisation ou la mauvaise

utilisation du Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care ou de tout élément de celui-ci; et (iv) consent à la publication, la reproduction et/ou l'utilisation de ses nom, adresse, voix, Photo, déclarations sur le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care et/ou photographie ou toute autre ressemblance sans autre préavis ni compensation, dans toute publicité ou annonce effectuée par ou au nom du Commanditaire de quelque manière que ce soit ou dans quelque média que ce soit, y compris par imprimé, diffusion ou Internet. Si un gagnant potentiel du Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care : (a) ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique; (b) omet de retourner les documents dûment signés du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care dans les délais impartis; et/ou (c) n'accepte pas (ou ne veut pas accepter) son Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié (et devra renoncer à tous ses droits à un Prix du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care) et le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible à partir des autres Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care admissibles applicables (et dans ce cas, les dispositions précédentes s'appliquent au nouveau participant sélectionné).

7. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, CONDITIONS GÉNÉRALES :

QUICONQUE ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT EST PASSIBLE DE DISQUALIFICATION À L'ENTIÈRE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE EN TOUT TEMPS.

En prenant part au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, chaque participant : (i) accepte d'être lié par les modalités et conditions du présent Règlement; et (ii) dégage les Renonciataires de toute responsabilité à l'égard du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care et de sa participation.

Les Renonciataires ne peuvent être tenus responsables : (i) de toute défaillance du site Web ou de la plateforme des médias sociaux pendant le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care; (ii) de toute défektivité technique ou tout problème en lien avec les lignes ou réseaux téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel informatique ou les logiciels; (iii) de l'échec de la réception de toute Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion sur Internet, un site Web ou un réseau mobile; (iv) de toute blessure ou de tout dommage occasionné à l'ordinateur ou à tout autre appareil appartenant à un participant ou à toute autre personne et qui résulterait de la participation ou du téléchargement de matériel relié au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care; et/ou (v) de toute combinaison des éléments mentionnés ci-dessus.

Dans l'éventualité d'un différend quant à l'identité de la personne qui a soumis une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, l'Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care sera réputée soumise par le titulaire de compte autorisé du compte Instagram utilisé pour soumettre l'Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care. Le « titulaire de compte autorisé » est la personne à laquelle le compte Instagram a été assigné par Instagram. Un participant peut être tenu de fournir une preuve (sous une forme acceptable par le Commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) à l'effet qu'il est le titulaire de compte autorisé du compte Instagram utilisé pour soumettre l'Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « **Régie** »), de retirer, modifier ou suspendre le Concours de l'ensemble de produits Dove

Men+Care (ou modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, dans le cas d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté du Commanditaire qui nuit à la bonne conduite du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care conformément au présent Règlement. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de compromettre le déroulement légitime du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care de quelque façon que ce soit (tel que déterminé par le Commanditaire à son entière et absolue discrétion) constitue une violation des lois criminelles et civiles, et advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer des recours en dommages-intérêts dans la pleine mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, ou de modifier le présent Règlement, sans préavis ni obligation, advenant un accident, une erreur d'impression, une erreur administrative, ou tout autre type d'erreur, ou pour tout autre motif.

Le Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire relativement à tous les aspects du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care sont finales, exécutoires et sans appel, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité et la disqualification des participants ou des Inscriptions au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie, de modifier les dates et/ou les échéanciers stipulés dans le présent Règlement, dans la mesure jugée nécessaire, pour vérifier la conformité d'un participant ou d'une Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care en vertu du présent Règlement, ou en raison de problèmes de nature technique ou autre, ou à la lumière de circonstances qui, de l'avis du Commanditaire, à son entière et absolue discrétion, compromettent la saine administration du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care conformément au présent Règlement, ou pour toute autre raison. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'administrer un autre test d'aptitude s'il le juge approprié en fonction des circonstances et/ou conformément à la loi applicable.

En prenant part au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, chaque participant convient expressément que le Commanditaire, l'Administrateur du concours, leurs agents et/ou représentants, peuvent conserver, partager et utiliser les renseignements personnels soumis avec son Inscription au Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care aux seules fins de l'administration du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care et conformément à la Politique de confidentialité du Commanditaire (disponible à l'adresse suivante : http://www.unileverprivacypolicy.com/en_ca/policy.aspx). Ce paragraphe ne limite pas tout autre consentement qu'une personne peut donner au Commanditaire ou à d'autres entités en lien avec la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.

Pour les résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

En cas de différend ou de manque de cohérence entre les modalités et conditions du Règlement anglais et les divulgations ou autres déclarations contenues dans le matériel relié au Concours, y compris, sans s'y limiter, toute publicité sur un site Web et/ou dans un point de vente, à la télévision, imprimée ou en

ligne, et la version française du présent Règlement, les modalités et conditions du Règlement anglais auront préséance.

8. CONCOURS DE L'ENSEMBLE DE PRODUITS DOVE MEN+CARE, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute propriété intellectuelle utilisée par le Commanditaire relativement à la promotion et/ou à l'administration du Concours de l'ensemble de produits Dove Men+Care, y compris, sans s'y limiter, toute marque de commerce, page Web, illustration et représentation, ainsi que tout nom commercial, logo, design, matériel promotionnel, code source, dessin et slogan, est détenue (ou utilisée sous licence, le cas échéant) par le Commanditaire et/ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit de son détenteur est strictement interdite.